

**Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice :
58
Conseillers présents :
48
Suppléants ayant voix
délibérantes :
1
Conseillers représentés :
7
Total votants :
56

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 NOVEMBRE 2017 A 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président. Date de la convocation : 2 novembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 9 novembre 2017 à 18h30, Salle des Fêtes, rue du 11 novembre, 63250 CELLES SUR DUROLLE.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, André IMBERDIS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Paul SABATIER, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Marc DELPOSEN à Christiane SAMSON
Jeannine SUAREZ à Catherine MAZELLIER
Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX
Carine BRODIN à Claude GOUILLON-CHENOT
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Martine MUNOZ à Nicole GIRY
Hélène BOUDON à Stéphane RODIER

Conseiller.e.s absent.e.s :

Thomas BARNERIAS
Paul PERRIN
Françoise SCHULZ

Conseillères suppléantes ayant voix délibérantes : Arlette RELIER**Secrétaire de séance :** Benoit GENEIX**Modification du tableau des emplois :
Création d'un emploi permanent de catégorie A
DÉLIBÉRATION N° 20171109-05*****Rapporteur : Bernard GARCIA, Vice-Président***

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction, et notamment son article 3-3 2°.

Le réseau Agricole a été créé en 2005 à l'initiative de 5 communautés de communes, du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez et du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme. Il intervient aujourd'hui sur les Communautés de Communes Ambert Livradois-Forez et Thiers Dore et Montagne, soit 88 communes. Le réseau agricole est porté administrativement par la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne.

L'objet principal du réseau est de mettre en œuvre les actions visant le maintien de l'activité agricole. Pour cela, il a pour mission d'animer une offre pour l'installation agricole sur le territoire des Communautés de Communes adhérentes, avec pour objectifs d'encourager l'émergence de projets de reprise, d'améliorer la « reprenabilité » des exploitations, de faire émerger les besoins du territoire face aux enjeux agricoles et de mettre en réseau les acteurs locaux. Le réseau met en œuvre toutes les actions nécessaires pour atteindre ces objectifs, en tenant compte du contexte de chaque Communauté de Communes.

Dans ce cadre le réseau agricole intervient sur les thématiques suivantes pour le compte des Communautés de Communes :

- La connaissance fine de l'agriculture et des exploitations du territoire,
- L'accompagnement à la transmission et à l'installation en partenariat avec les acteurs de la profession,
- Le soutien à la définition et à la mise en œuvre des politiques territoriales, à l'installation et à la transmission,
- La communication sur l'attractivité du métier.

Le service est composé d'un emploi statutaire et d'un Contrat à Durée Déterminée qui prend fin au 31/12/2017.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **Décide** de créer un emploi permanent, renouvelable une fois, sur le grade d'ingénieur territorial.

TOTAL VOTANTS :	56 =	Conseillers Présents : 48	+	Représentés : 8	Non-participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	53 =	Pour : 52		Contre : 1 (B. GENEIX)	
Abstentions : 3					
(T. DEGLON – F. LAÏD – J. MALOCHET)					

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

